

ARRÊTÉ N° 2024_113

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHÉ TERRITORIAL PRINCIPAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'attaché territorial principal au titre de l'année 2023 est établi ainsi qu'il suit :

- 1 BEGIC Valérie
- 2 BELLARH Hadjirra
- 3 BONTEMPS Sandrine
- 4 CHARBUILLET Fabien
- 5 DATY Stéphanie
- 6 DESDOIGTS Anne
- 7 FERELLEC Carole
- 8 GAMBARDELLA Thomas
- 9 GLIKSOHN Marie
- 10 HABIB Coralie
- 11 HEHN Elise
- 12 HOUVENAGEL Chloé
- 13 LALAM Lila
- 14 LE GOFF Frédérique
- 15 MEDINI Zohra
- 16 NACHBAUR Cécile
- 17 PREAUD Martin

ARTICLE 2. - Le présent arrêté prend effet au 31 décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20240308-2024_113-AR



ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le